



CONDITIONS GÉNÉRALES

pour la location d'un espace pour Food Truck

Samedi **5 octobre 2024** (de 11h à minuit)

Manège du Pré-Mochel, 2800 Delémont

Le comité d'organisation du festival « **Artisa'Malt** » met à disposition les emplacements d'installation pour Food Truck.

CONDITIONS

- La mise en place se fera le samedi 5 octobre 2024, entre 9h et 10h.
- L'exposant s'engage à ne pas vendre de boissons durant la manifestation.
- L'organisateur propose de l'électricité, sous réserve de disponibilité.
- L'organisateur publiera sur ses prochains supports de communication numériques (Internet et réseaux sociaux) les coordonnées et/ou logo des Food Trucks participant à la manifestation.
- L'organisateur mettra à disposition le matériel d'évacuation des déchets.
- L'exposant s'engage à exploiter son stand le jour de la manifestation de 11h00 à 23h00 et à verser en contrepartie à l'organisateur un loyer forfaitaire de **CHF 600.-**. **De plus, il s'acquittera d'un montant, selon décompte, pour la location et le nettoyage de la vaisselle (voir paragraphe « Vaisselle réutilisable »).**
- Suite à la réception de votre pré-inscription électronique ou scannée et transmise par e-mail, Artisa'Malt émettra une facture pour les frais d'inscription.
- Le paiement est exigible dès réception de la facture. L'échéance ultime du paiement est fixée au **2^{er} août 2024**. **Votre inscription ne sera définitive et confirmée que lorsque le paiement sera reçu.**
A défaut de paiement dans les délais fixés, votre place ne sera plus garantie et pourrait être remise en vente !
- Des exigences particulières ou certaines modifications pourront intervenir, si de nouvelles mesures étaient édictées par les autorités par rapport au COVID.

VAISSELLE RÉUTILISABLE



Selon la nouvelle directive cantonale, l'organisateur mettra à disposition de la vaisselle réutilisable (assiettes, fourchettes, couteaux) – Seule cette vaisselle, livrée par Artisa'Malt, sera tolérée.

Les estimations des besoins en nombres d'assiettes et de couverts doivent être mentionnées lors de l'inscription en ligne à la manifestation.

Un système de consigne sera mis sur pied. Ce système permettra de gérer le problème de perte ou de déprédation du matériel.

La location et le nettoyage de cette vaisselle seront facturés par l'organisateur au food-truck en plus du loyer forfaitaire noté ci-dessous. Un décompte sera réalisé en fin de manifestation entre l'organisateur et le food-truck